

Une partie du travail des missions consiste à diffuser des renseignements sur le Canada. Certaines missions comptent des agents d'information à plein temps; ailleurs, ce travail est confié à d'autres agents. Lorsqu'il n'y a ni représentant diplomatique ni personnel consulaire, cette tâche revient aux délégués commerciaux ou à d'autres fonctionnaires canadiens en poste dans le pays.

Certaines missions se voient adjoindre des fonctionnaires d'autres ministères gouvernementaux: agents d'immigration, délégués commerciaux, attachés militaires, navals, de l'air et autres. Bien que ceux-ci relèvent de leurs propres chefs à Ottawa, ils travaillent sous la surveillance et la direction générales du chef de la mission.

Les missions à l'étranger ont pour fonctions:

- a) de négocier avec les gouvernements auprès desquels elles sont accréditées;
- b) d'informer l'administration centrale à Ottawa des événements importants, politiques ou autres, qui se produisent dans les pays où elles se trouvent;
- c) de veiller aux intérêts du Canada dans ces pays;
- d) de rendre service aux Canadiens qui se trouvent dans ces pays;
- e) de diffuser des renseignements sur le Canada.

Grâce à un échange constant de dépêches le Ministère et ses missions demeurent en rapport étroit relativement à toutes questions de ce genre.

Conditions d'admissibilité

Le service étranger du Canada représente une véritable carrière où le choix et l'avancement se font au mérite. ~~Seuls y sont admissibles les citoyens canadiens ayant demeuré au Canada pendant au moins dix ans.~~ SEULS LES CITOYENS CANADIENS Y SONT ADMISSIBLES.

RP/C